



Malfaçon d'une partie de la maison

Par **fabio15**, le 24/01/2011 à 15:01

Bonjour,

Voici mon souci, j'ai acheté une maison en janvier 2009 qui venait d'être terminée en août 2008, la construction totale de la maison a été faite par mon vendeur car il travaillait dans le bâtiment, le souci est que à peine 2 ans après tout le carrelage de la maison se décolle, j'ai fait venir un artisan qui m'a dit que le carrelage a été mal posé, ma question est peut-on se retourner contre mon vendeur pour malfaçon ou autre pour qu'il y ait une prise en charge du carrelage ? car je trouve pas ça normal que tout le carrelage se décolle à peine 2 ans après. merci pour votre aide ou conseil